



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DU MERCREDI 12 JUIN 2013

BULLETIN N° 159

78^{ème} Année

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	3
ETAT DE PRÉSENCE	4
ORDRE DU JOUR.....	5
ADOPTION DU BULLETIN N° 158 DU 20 MARS 2013	9
COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT	9
AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS.....	12
<input type="checkbox"/> Délibérations pour acte :	12
- Compte-rendu des décisions prises par le président en vertu de la délégation accordée par délibération du comité n°c_2008-04-09/05 du 9 avril 2008 modifiée	12
- Compte-rendu des décisions prises par le bureau du 28 mai 2013 en vertu de la délégation accordée par délibération du comité n°c_2008-06-25/07 du 25 juin 2008.....	13
<input type="checkbox"/> Délibérations :	13
- Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2012 dressés par le receveur - budget principal et budgets annexes	13
- Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2012 – budget principal.....	14
- Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2012 budget annexe « réseau de chaleur de Sathonay-Camp »	16
- Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2012 budget annexe « réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny »	17
- Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2012 budget annexe « installations photovoltaïques ».....	17
- Affectation du résultat de fonctionnement 2012 du budget principal	19
- Affectation du résultat de fonctionnement 2012 du budget annexe « réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny »	19
- Budget supplémentaire 2013 - Budget principal.....	20
- Budget supplémentaire 2013 Budget annexe "réseau de chaleur de sathonay-camp"	21
- Budget supplémentaire 2013 Budget annexe "réseau de chaleur de la tour-de-salvagny"	21
- Budget supplémentaire 2013 Budget annexe "installations photovoltaïques"	22
- Indemnité de conseil allouée au comptable public du SIGERLy	23
- Fonds de concours 2013 : annulation de la délibération relative aux travaux d'éclairage public La Tour de-Salvagny - avenue des Monts d'Or	24
- Fonds de concours 2012 : annulation de la délibération relative aux travaux de dissimulation des réseaux Tassin la Demi-Lune - avenue Général de Gaulle	25
- Actualisation de la limite supérieure du coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité pour l'année 2014.....	25
QUESTIONS DIVERSES.....	26
DÉLIBÉRATIONS.....	27

<p style="text-align: center;">ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU COMITÉ ALBIGNY-SUR-SAONE, MERCREDI 12 JUIN 2013</p>

Le mercredi 12 juin 2013 à 18h57, le Comité du Syndicat intercommunal de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise, régulièrement convoqué le 5 juin 2013, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, Président. Pour l'examen des délibérations du compte administratif, le Comité a élu Monsieur Roger DEGUELDRE comme président de séance. La séance s'est tenue à la salle Henri Saint Pierre à Albigny-sur-Saône.

Secrétaire de séance : Monsieur Serge PROUVEUR

Quorum : 57
Nombre de délégués en exercice..... 112
Nombre de délégués titulaires présents 53
Nombre de délégués suppléants présents 6
(remplaçant un délégué titulaire)
Nombre de pouvoirs 3
Nombre total de délégués ayant voix délibérative 62

Pouvoir donné par un délégué titulaire à un autre délégué titulaire :

- Ch. LABIE (titulaire de Bron) donne pouvoir à P. ABADIE (titulaire de Sathonay-Camp)
- G. FRAPPIER (titulaire de St Cyr au Mont d'Or) donne pouvoir à G. RAY (titulaire de St Cyr au Mont d'Or)
- A. BRUYAS (titulaire de Cailloux-sur-Fontaines) donne pouvoir à M. RODRIGUEZ (titulaire de Neuville-sur-Saône)

Arrivée/Départ : /

Assistent à la réunion :

Monsieur Yves CORON, Directeur Général des Services
Madame MOREL, Responsable des services administratifs
Mesdames BRUEL, MAMAN, THORAL et Messieurs ESCUDER et FLAMMARION services administratifs
Mesdames SALIGNAT et UNAL services Dissimulation des réseaux et Eclairage Public
Monsieur DESBOUIS, Responsable du service Concessions

ETAT DE PRÉSENCE

Délégués présents à la séance (x), excusés (e), présents mais non comptés dans le quorum (p)

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES		DELEGUES SUPPLEANTS					
Albigny-s/Saône	S. PROUVEUR	X	G. VESSIERES	X	M. BALAIS	A. BONY		
Brignais	G. DESFORGES	e	D. VIRET		W. RAMOS	C. MOGAVERO		
Bron	C. TOURDES		C. LABIE	e	F. LARTIGUE-PEYROU	A. KHEDER		
Cailloux-s/Fontaines	A. BRUYAS	e	R. KINDLÉ	X	J-P. PERRET	R. VENDITTI		
Caluire-et-Cuire	P. MONNEYRON	X	M. PANTIGNY	X	A. PEPIN-GAUDIN	E. BOURSEY		
Champagne-au-Mt-d'Or	D-J. DELABRE	e	G. SOUY		B. DIALINAS	C. PRESLE		
Chaponost	R. DEGUELDRE	X	A. GERON		S. CAUSSE			
Charbonnières-les-Bains	P. FORMISYN		T. ELMASSIAN		A. ROUX	P. FAYOLLE		
Charly	G. GIRE	X	M-L. RUÉ	X	J. TOUILLON	E. FRISO		
Chasselay	J. PARIOST	X	B. LASSAUSAIE		D. LORCHEL	P. DUMONT		
Collonges-au-Mt-d'Or	L. RUELLE	X	J. CARTIER		J. DUPUIS	D. GAIDIER		
Communay	G. BARDENET		J-P. CHONÉ	X	B. MERLET	X	C. GAMET	
Couzon-au-Mt-d'Or	P. VERON				L. BESSON	X	C. PRADINAS	
Craponne	H. DUHESME	X	A-M. PERAGINE		J-P. GANDELIN	E. MATHIAS		
Curis-au-Mt-d'Or	X. LEONARD		M. BRIDON	X	R. MARTIN	C. SANTINELLI		
Dardilly	J. FAVELIER	e	J. FARAMIN	X	Y. VIREMOUNEIX	J.Y. DELOSTE	e	
Décines-Charpieu	V. BLANCHET		J. JOUFRET	e	B. MERCADER	F. ROUSSET		
Ecully	L. SZTERNBERG		P. COSTANTINI	e	A. LELIEVRE	E. VITAL-DURAND		
Feyzin	M. GUILLOUX		R. FARNOS	X	M. ATHANAZE	H. ZAYANI		
Fleurieu-s/Saône	J-P. GUILLERMIN		E. RUIZ-COLECHAR		M. GIRAUD	X	C. VERGNAIS	
Fontaines-St-Martin	A. GLEREAN	e	A. ESCOURROU	X	L. FILLOUX	C. DESSUS		
Fontaines-s/Saône	R. BORDAIRON		O. BRUSCOLINI		A-M. LAVIALLE	L. BOISSON		
Francheville	J-P. VEYRIER	X	C. RAWAS	X	G. BESSON	M. RIGOUDIS		
Genay	M. GHANEM	X	S. CROZE	X	G. MICHAUD	B. GAUTHIER		
Grigny	R. BALME	e	D. ROYER	X	A. PIGEON	A. DARTOIS	X	
Irigny	G. RONY	X	P. BOSGIRAUD	e	G. ROBIN	A. SANLAVILLE	X	
Limonest	L-P. TARDY	X	J-L. BARBIER	X	C. PITANCE	A. MARQUES		
Millery	P. DESCOTES	X	A. CASADO	X	R. THOLLET	P. BERARD		
Montanay	M. SEIGNER	X	J-P. BERNARD	X	C. ESCOFFIER	P. DESGOUTTE		
La Mulatière	J-C. MULLER	X	A. BLANC		D. BERGON	J-P. BESSON		
Neuville-s/Saône	M. RODRIGUEZ	X	L. BUFFARD		B. CHRETIN	P. RACHAS		
Oullins	C. AMBARD	X	B.GENTILINI	X	P. LE GALL	G. TRANCHARD		
Pierre-Bénite	D. DELEAZ		P. FARNIER	X	B. CHENANI	D. CHIZAT		
Poleymieux-au-Mont-d'Or	D. POSNER	X	S. ULRICH		J.B. MICHEL	C. CARDONA		
Rillieux-la-Pape	N. APPELL		J-L. VEAU PERRIER	e	S. FITOUSSI	J. BERARD		
Rochetaillée-sur-Saône	M. COMTE	X	N. FERBER	X	G. JEGO	C. PRAT (COMTE)		
St-Cyr-au-Mont-d'Or	G. FRAPPIER	e	G. RAY	X	B. BOURBONNAIS	J. WELKER		
St Didier-au-Mont-d'Or	J. MATHERON	X	C. DUBUIS	X	E. DEBARD	C. BASSET		
St-Fons	S. PERRIN		E. DELOR	e	C. BEN LEMBAREK	J. POZZI		
St Genis-Laval	P. ZACHARIE	e	J-P. CLEMENT	e	Y. GAVAUT	e	D. LAFAURE	e
St Genis-les-Ollières	D. EYRAUD		Y. LEDON		G. CARTON	C. BEJANNIN		
St Germain-au-Mt-d'Or	P. PERARDEL	X	D. YVOREL	X	G. MOLLERON	Y. LAROYE		
St Priest	C. DUBOS	X	W. PLAZZI	e	F. BOTTURA	G. VEYRON		
St Romain-au-Mt-d'Or	J. LAPORTE		P. CURTELIN	X	M. GERWIG	P. CHALAMET		
St Symphorien d'Ozon	B. BARAZZUTI	X	R. BEROU		C. BEAUFRERE	P. TEIXEIRA		
Ste-Foy-les-Lyon	A. BAVOZET		M. MOLIMAR	X	P. BARRELLON	A. LE BRAS		
Sathonay-Camp	P. ABADIE	X	B. DUPONT	X	G. DURIEU	A. LAVEUR		
Sathonay-Village	M. MOIROUD		C. RAMIREZ	e	M-L. PONSIN	e	R. KREMER	
Tassin-la-Demi-Lune	A. BRUNETEAU	X	H. PAYEN		J-B. RIO	M. FRANCOIS	X	
Ternay	R. VILLEJOBERT		D. GIRARD		B. MINASSIAN	Pierre GAUTIER		
La Tour-de-Salvagny	J-P. BOURGÈS	e	J. DEBORD	X	S. HOUDEAU	J-P. LACHAUD		
Vaulx-en-Velin	P. ROBERT		S. YAHIAOUI		A. TOULERON			
Vénissieux	P. A. MILLET	X	E. BAFOUNTA		H. THIVILLIER	S. HAMDIKEN-LEDESERT		
Vernaison	E. BRUN-PICARD	X	J. RUSSIER	X	S. MORVAN	R. BERNARD		
Villeurbanne	G-L. DEVINAZ	X	B. VESSILLER		R. LLUNG	H. BRAVO		
Vourles	J-J. RUER		G. GRANADOS	e	E. MESNIER	G. DE BERNARDIS		

ORDRE DU JOUR

- Adoption du bulletin n° 158 du 20 mars 2013 ;
- Compte rendu d'activités du Président ;
- Délibérations pour acte :
 - C-2013-06-12/01 • Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n°C_2008-04-09/05 du 9 avril 2008 modifiée.
 - C-2013-06-12/02 • Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 28 mai 2013 en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n°C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008.
- **Délibérations :**
 - C-2013-06-12/03 • Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2012 dressés par le Receveur - budget principal et budgets annexes.
 - C-2013-06-12/04 • Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2012 – budget principal.
 - C-2013-06-12/05 • Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2012 - budget annexe "réseau de chaleur de Sathonay-Camp".
 - C-2013-06-12/06 • Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2012 - budget annexe de "réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny".
 - C-2013-06-12/07 • Rapport sur le compte administratif de l'exercice 2012 - budget annexe "installations photovoltaïques".
 - C-2013-06-12/08 • Affectation du résultat de fonctionnement 2012 du budget principal.
 - C-2013-06-12/09 • Affectation du résultat de fonctionnement 2012 du budget annexe "réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny".
 - C-2013-06-12/10 • Budget supplémentaire 2013 - budget principal.
 - C-2013-06-12/11 • Budget supplémentaire 2013 - budget annexe "réseau de chaleur de Sathonay-Camp".
 - C-2013-06-12/12 • Budget supplémentaire 2013 - budget annexe "réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny".
 - C-2013-06-12/13 • Budget supplémentaire 2013 - budget annexe "Installations photovoltaïques".
 - C-2013-06-12/14 • Indemnité de conseil allouée au comptable public du SIGERLy.
 - C-2013-06-12/15 • Fonds de concours 2013 : annulation de la délibération relative aux travaux d'éclairage public de La Tour de Salvagny - avenue des Monts d'Or.

- C-2013-06-12/16 • Fonds de concours 2012 : annulation de la délibération relative aux travaux de dissimulation des réseaux de Tassin la Demi-Lune - avenue Général de Gaulle.
- C-2013-06-12/17 • Actualisation de la limite supérieure du coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité pour l'année 2014.

- Questions diverses.



(La séance est ouverte sous la présidence de M. Abadie)

M. ABADIE.- Nous allons commencer cette séance.

Je voudrais tout d'abord remercier M. COLIN, maire d'Albigny-sur-Saône, qui nous fait l'amitié d'être parmi nous. Nous avons le plaisir d'être dans sa commune. Certains ne connaissaient pas du tout Albigny-sur-Saône. Monsieur le Maire va nous décrire en quelques mots sa commune, pour nous donner envie peut-être d'y venir plus souvent.

Je lui donne la parole et le remercie encore de sa présence.

M. COLIN.- Merci, Pierre.

C'est très bien qu'Albigny-sur-Saône ne soit pas trop connue. Nous restons dans l'ombre. Nous sommes très bien entre la Saône et les Monts d'Or. Nous voulons bien accueillir les gens sympathiques, mais n'en parlez pas trop, s'il vous plaît, nous sommes bien entre nous, et cela se passe très bien.

Je suis ravi de vous accueillir ce soir. Je suis surtout ravi d'accueillir mon ami Pierre ABADIE, que je connais depuis pas mal de temps, et Gilbert Luc DEVINAZ, que je connais aussi depuis longtemps.

Albigny-sur-Saône est une petite commune entre la Saône et les Monts d'Or, qui compte près de 3 000 habitants. D'après ses habitants, on s'y sent bien. Je ne vais pas vous dire ce qu'ils pensent du maire, ils vous le diront eux-mêmes.

En tout cas, je suis ravi de vous accueillir ici. Le SIGERLY, c'est une belle maison. J'ai connu le SIGERLY avant que Pierre ABADIE en prenne la présidence. Je profite de l'occasion pour le remercier d'avoir développé cette organisation de façon assez extraordinaire. Mais comme nous connaissons tous ton énergie, ta compétence, ton dévouement et ta disponibilité, cela ne m'étonne pas. C'est devenu une belle maison, et nous sommes ravis, tu fais du travail de qualité. Je tiens tous à vous remercier, et Pierre particulièrement.

(Applaudissements)

M. ABADIE.- Merci pour tous ces mots de remerciements. Je tiens à les partager avec l'ensemble des élus. Quand on travaille dans un syndicat, ce travail, c'est le travail de la collectivité et bien sûr de l'ensemble du personnel. Dieu sait si cela n'a pas été facile, on a démarré dans de très mauvaises conditions, on a été un peu dépassé par les événements, puis nous nous sommes adaptés. Et aujourd'hui, nous avons un très bel outil. C'est ce que j'essaie de dire au Grand Lyon. Tout à l'heure, dans le débat, nous aurons l'occasion d'avoir des questions posées par rapport à la Métropole et le devenir des syndicats, pas seulement le nôtre, mais aussi des communes. En 2015, la Métropole sera mise en place, et en 2020, on verra un tournant très important sur le territoire lyonnais, et il faudra s'y préparer. J'espère que l'on sera écouté. Mon souhait est que l'on soit écouté, et que cet outil, s'il doit terminer dans la Métropole, soit un outil utilisé pour la

transparence, la proximité et le travail qui est fait dans les communes. C'est le plus important pour moi.

Nous allons remercier Monsieur le Maire. Vous pouvez rester toute la séance, mais c'est une séance où nous avons un compte administratif, des budgets supplémentaires et beaucoup de chiffres. Ce n'est pas la séance la plus agréable.

M. COLIN.- C'est rébarbatif. Je vous laisse.

M. ABADIE.- Merci encore.

Avant de commencer l'assemblée générale, je voudrais rappeler les modalités de communication du rapport d'activité. Lors de la dernière séance du Bureau, certains nous ont interrogés. Vous savez que chaque syndicat, chaque collectivité doit faire un rapport d'activité annuel, et nous avons constaté que souvent ces rapports d'activité annuels qui vous sont donnés n'étaient pas utilisés de façon correcte. Donc nous avons souhaité vous rappeler en quelques mots comment cela fonctionne, et nous sommes à votre disposition pour vous renseigner.

L'article L.5211-39 du Code général des collectivités rappelle que le rapport d'activité doit être présenté à l'assemblée délibérante du groupement et faire l'objet d'une communication par les maires des communes membres à leur Conseil municipal. Au cours de cette séance du Conseil municipal, les délégués de la commune siégeant au sein de la structure informent leurs collègues élus des actions et des projets de l'EPCI. Ce retour d'information doit théoriquement être effectué au moins deux fois par an.

Deux fois par an, je ne l'ai jamais vu. A priori, tout le monde le fait au moins une fois par an, mais pas deux fois par an.

Chaque année, au moment de sa sortie, ce rapport d'activité est adressé en version papier à chaque maire des communes adhérentes. Je rappelle que ce rapport est également téléchargeable sur le site Internet du syndicat, ainsi que sur l'extranet. C'est donc aux délégués du SIGERLy des communes de faire un travail de synthèse et de présentation afin d'effectuer les retours d'information obligatoires.

Comment pouvons-nous vous aider pour ces retours d'information ? Le SIGERLy se propose de fournir aux délégués ayant besoin d'aide, une fiche synthétique sur les données de votre commune. Cette fiche comprendrait des éléments de patrimoine. Je vous en présente une : celle de la commune de Genay. Cela se présente comme ceci.

(M. ABADIE décrit un document).

La population, le nom du maire, les compétences optionnelles choisies par la commune.

Je prends l'exemple de Genay : en compétences optionnelles : la dissimulation coordonnée des réseaux et l'éclairage public ont été délégués en 2007, l'adhésion au Conseil Énergie Partagé en 2012.

Ensuite, on a les informations sur le territoire : l'année d'adhésion au syndicat. Des informations techniques sur le nombre d'abonnés gaz et électricité. Les référents techniciens qui travaillent pour votre commune.

On rappelle le patrimoine de la commune : les réseaux électriques, les réseaux de gaz, l'éclairage public. Les réalisations de l'année en cours et les réalisations antérieures.

Dans le cas de la commune de Genay : en dissimulation des réseaux, en 2012, plus de 1 046 m² de tranchées ont été réalisées, avec le nom des rues, les mètres carrés, le total général de tranchées réalisées dans la commune. En éclairage public, le nombre d'opérations. Celles-ci ont

été faites hors PPI. Pour Genay, 83 opérations ont été réalisées. On rappelle qu'un diagnostic EP a été réalisé en 2009 et que le programme du PPI a été réalisé pour 2010, 2011 et 2012.

Vous avez un canevas général, que l'on peut vous donner par écrit, soit que vous retrouvez sur notre site. Ce document est celui que vous pouvez exploiter dans votre commune au moment du rendu annuel du rapport d'activité.

Voilà ce que nous tenions à vous dire, car certains nous ont interrogés. Et le président et les élus sont à votre disposition, si vous souhaitez aller plus loin dans ce rapport d'activité et parler sur telle thématique ou telle autre, en fonction de nos disponibilités. J'aurai plaisir à venir, ou mes collègues élus auront plaisir à aller, dans vos communes pour, si vous le souhaitez, informer sur le SIGERLy. J'ai eu l'occasion de le faire deux fois à Sainte-Foy-lès-Lyon, une fois à Charbonnières. Si vous le souhaitez, je suis à votre disposition.

Voilà en préambule ce que je souhaitais vous dire sur le rapport d'activité.

Nous avons des changements de délégués :

- à Chaponost, M. Alain GÉRON, délégué suppléant, devient délégué titulaire, en remplacement de M. Jean-Charles KOHLHAAS
- à Sainte-Foy-lès-Lyon, M. Alain LE BRAS remplace M. Michel BARLET, qui est décédé.

J'ai aussi une autre mauvaise nouvelle, c'est le décès de M. Gilles BARDENET, de Communay. Il était titulaire. Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille et bien sûr à ses collègues élus.

Je vous rappelle que le prochain Comité aura lieu le 2 octobre à Sainte-Foy-lès-Lyon, et le suivant sera à Saint-Fons.

▪ Désignation du secrétaire de séance

M. ABADIE.- Nous nous allons demander un secrétaire de séance, comme c'est la tradition, dans la commune où nous sommes accueillis. M. Serge PROUVEUR, êtes-vous d'accord pour assurer le secrétariat de séance ?

M. PROUVEUR.- Très volontiers.

M. ABADIE.- Le secrétaire de séance sera M. Serge PROUVEUR.

Au moment des comptes administratifs, je devrai me retirer ; il convient donc de désigner dès à présent un Président de séance.

Monsieur DEGUELDRE est élu Président pour cette partie de séance.

M. ABADIE.- Nous avons quelques personnes excusées (*lecture de la liste des personnes excusées et des pouvoirs*).

Je vous propose d'aborder l'ordre du jour.

ADOPTION DU BULLETIN N°158 DU 20 MARS 2013

M. ABADIE.- Nous avons à adopter le compte-rendu du dernier comité du 20 mars 2013.

Je vous propose de l'adopter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Le bulletin n°158 du 20 mars 2013 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

M. ABADIE.- Je dois vous donner lecture du compte-rendu d'activités depuis le dernier comité.
(lecture du compte-rendu d'activités du Président)

- Le Bureau statutaire s'est réuni le 28 mai 2013.
- Le Bureau restreint s'est réuni le 26 mars, les 2, 9, 16, 23 et 30 avril, les 7, 21 et 28 mai, le 11 juin 2013.
- 22 mars 2013 : FNCCR : Commission "Nouvelles technologies de l'énergie et des communications électroniques - Compteurs communicants, réseaux intelligents, véhicules électriques, stockage de l'énergie" et "Communications électroniques".
- 22 mars 2013 : FNCCR : Comité pilotage FNCCR + groupe de travail grandes villes + commission communication Smart grids.
- 25 mars 2013 : Rencontre avec Dynacité pour le réseau de chaleur de Sathonay-Camp.
- 27 mars 2013 : Pose de la 1ère pierre de la SIER (le quartier Castellane à Sathonay-Camp accueillera prochainement une nouvelle résidence de l'Opac du Rhône).
- 29 mars 2013 : Visite du poste source de St Amour, Lyon 3.
- 29 mars 2013 : Visite de la chaufferie de Sathonay-Camp avec les écoles.
- 12 avril 2013 : Région Rhône-Alpes : colloque "Transition Energétique et Territoires".
- 15 avril 2013 : USéRA : réunion des Présidents au SEDI 38.
- 17 avril 2013 : Conseil d'administration de l'ALE.
- 26 avril 2013 : Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).
- 16 mai 2013 : Rencontre avec Monsieur DARNE concernant l'Eurométropole.
- 23 mai 2013 : Rencontre avec EIFFAGE Energie.
- 24 mai 2013 : USéRA - réunion des Directeurs et Présidents avec ERDF Régional.

- 28 mai 2013 : Commission d'appel d'offres – avenant 3 au marché 09-06 pour la chaufferie de Sathonay-Camp.
- 3 juin 2013 : USéRA : rencontres avec EDF et GrDF

Donc un programme de travail et de communication très chargé.

Je reviens sur l'Eurométropole. La Métropole de Lyon vient de passer en lecture au Sénat. Elle se met en place. C'est l'une des seules qui a été à peu près validée sur l'ensemble des demandes faites pour les différentes métropoles. Et dans le cadre de ses compétences, la Métropole de Lyon a demandé la concession électricité et la concession gaz et réseau de chaleur, plus voitures électriques, etc.

Cela a quand même des conséquences lourdes. Je rappelle que cette compétence, concession électricité, c'étaient les communes qui l'avaient et elles l'avaient confié au syndicat.

Qu'en sera-t-il demain ? Je rappelle que la mise en application est prévue au 1er janvier 2015. Donc qu'en sera-t-il des élections prévues en 2014 au niveau du syndicat ? Qu'en sera-t-il de son évolution dans le mandat prochain ?

J'ai souhaité rencontrer M. Jacky DARNE pour avancer là-dessus. Il m'a proposé d'attendre que la loi soit votée. Et nous avons prévu de nous rencontrer en septembre de cette année pour voir les modalités de rapprochement. Logiquement, la Métropole de Lyon devrait se substituer aux élus des communes au sein du syndicat. Voilà la règle. Mais le problème, c'est qu'en 2014 il y a des élections municipales, avec dans la foulée l'élection des délégués au SIGERLy. Qu'en sera-t-il de ces délégués ? Vont-ils vivre jusqu'au 1er janvier 2015, puis disparaître après ? Seront-ils substitués par d'autres élus issus de la Communauté urbaine ? Je n'en sais rien. La Communauté urbaine rentrera-t-elle effectivement avec cette compétence ou profitera-t-elle de l'évolution du syndicat ? Cela ne se fera pas du jour au lendemain. Il faudra quelques années pour savoir ce que l'on devient, qu'est-ce qu'on fait de nos compétences, de l'enfouissement des réseaux, du personnel, etc. Il y a un travail considérable. Aujourd'hui, je suis dans l'incapacité de vous donner ces éléments. Mais on voit bien que l'on va vers une phase où d'autres collectivités vont vouloir prendre des compétences qui étaient aux communes. Aujourd'hui c'est le cas pour la concession gaz et électricité. Ce sera certainement le cas pour d'autres choses dans le futur.

Est-ce que les communes ont bien conscience de ce qui se passe ? Il faut bien comprendre que si elles prennent le contrat de concession et les spécificités électricité et gaz, ce sont des financements qui partent. S'il n'y a plus de financement, il n'y a plus de syndicat. De plus, l'éclairage public n'est pas prévu. Que fera la Métropole ? Sachant que des communes ne souhaitent pas transférer, notamment la Ville de Lyon, son EP ? Est-ce qu'à ce moment-là chacun d'entre vous devra récupérer son éclairage public ? Cela posera des problèmes pour certaines communes qui ne sont pas en capacité de pouvoir le faire.

C'est quand même important pour le devenir de notre syndicat et de nos communes. Nous essayerons de répondre au fur et à mesure que nous aurons les informations, et je peux vous dire qu'elles viennent au jour le jour. Je rappelle qu'au départ, la Métropole ne devait prendre que la compétence concession électricité. Au Bureau, nous avons travaillé pour savoir comment développer le gaz, l'achat de gaz, etc. Le soir même, nous apprenions qu'avait été rajoutée la compétence concession gaz. Donc tout le travail que nous avons fait ne servira à rien. C'est comme cela, la vie est faite d'un travail important. Je crois qu'il faut que vous sensibilisiez vos maires sur cette question.

Après, ce sont des choix politiques. Je rappelle simplement ce qu'a dit le maire d'Albigny-sur-Saône tout à l'heure, je trouverais dommage que l'outil que nous avons mis en place tous ensemble soit noyé dans un macrosystème, je parle en connaissance de cause puisque je suis responsable de la voirie au Grand Lyon, je connais ses avantages et ses faiblesses. Et je ne

voudrais pas que le syndicat entre dans ce système où je peux vous dire que c'est bien plus difficile pour travailler, que le travail qui est fait au sein du syndicat. Après, il faudra en discuter tous ensemble. On peut en discuter quelques minutes, car je pense que c'est un sujet important.

J'ouvre le débat, si vous souhaitez discuter un peu de ces questions de Métropole.

M. MILLET (Vénissieux).- En tant que conseiller communautaire et aussi d'expérience, je voudrais dire deux ou trois choses.

Première remarque, l'une des difficultés, c'est que l'on en est à la 10ème version du texte de loi, et on peut penser que l'on arrivera à la 20ème avant le vote final, il est donc très difficile de répondre à des questions précises sur par exemple la liste des compétences qui seraient automatiquement transférées. C'est quand même une vraie difficulté. Et je ne vous dis pas toutes les questions qui turlupinent plein de cadres et je suppose d'élus sur les conditions des transferts de charges, les conditions d'exercice des compétences, les transferts de personnel, la loi, dans toutes ses versions actuelles, étant d'une très grande sobriété sur les aspects pratiques, qui d'ailleurs inquiètent un certain nombre de personnels qui s'interrogent sur leur avenir, ce qui est quand même assez légitime.

La deuxième remarque, c'est que personnellement je considère que l'on veut nous faire croire que tout est plié, qu'elle est faite, tout le monde en parle à l'indicatif. Personnellement, j'en parle toujours au conditionnel car je considère que tant qu'une loi n'est pas votée, on est dans un espace de débat politique, dans lequel chacun est légitime à s'exprimer. Et je considère d'ailleurs à la limite de la faute professionnelle que des cadres organisent déjà des dépenses publiques pour mettre en œuvre une institution qui n'est pas encore délibérée d'un point de vue législatif, donc pas réglementaire. Or, et au Département et à la Communauté urbaine, les directions générales ont mission déjà d'organiser, devant l'ampleur de la tâche et devant le délai extrêmement court, puisqu'il faudrait mettre en œuvre au 1er janvier 2015. Tout le monde se dit : « autant anticiper ». Sauf que la loi n'est pas votée et que donc on ne sait pas.

On sait que c'est très compliqué, puisqu'au début les deux présidents ont réussi un coup de magie. On a eu le sentiment qu'ils avaient un très large soutien, quasi unanime. Par conséquent, que la chose était pliée. Et depuis, on entend des élus, connus, de tous bords politiques, poser des questions, exprimer des inquiétudes, demander de mettre des limites. Bref, sous des formes diverses et variées, il y a un débat qui commence à émerger. Et il me semblerait légitime, même si je ne propose rien de précis, il me semble que le SIGERLy est un syndicat qui pourrait avoir une expression forte sur le sujet. En gros, on est en train de nous dire qu'il faut que l'on organise la fermeture du syndicat. Je ne vois pas comment...

M. ABADIE.- Honnêtement, j'ai eu une discussion avec Jacky DARNE, qui m'a dit qu'il n'est pas pour la fermeture du syndicat. Il souhaite que cet outil soit utilisé, mais il ne sait pas dans quelles conditions. Il est possible que dans un cas extrême, en effet le syndicat disparaisse, mais ce n'est pas forcément la solution. C'est là le problème, on ne connaît pas les éléments. J'espère qu'en septembre il y aura un travail, car jusqu'à janvier 2015 cela laissera le temps de travailler ensemble. Je pense qu'honnêtement, l'évolution de la Métropole de Lyon, sur le principe, les élus de tous bords sont à peu près d'accord que l'on aille vers ce système-là, sous réserve que l'on respecte certaines règles et certaines façons de faire.

M. MILLET (Vénissieux).- Je suis déterminé à dire que la solution institution Métropole est une mauvaise solution. Je ne suis pas le seul élu ni communautaire, ni départemental, ni régional à m'exprimer ainsi. Donc ma conclusion, c'est le moment de prendre des positions. Personnellement, je fais partie de ceux qui lancent la demande d'un référendum d'initiative locale, pour ou contre à la limite, avec des avantages et inconvénients, mais que le débat s'ouvre et que les citoyens tranchent.

Je partage totalement ce qu'ont dit un certain nombre d'élus, il s'agit d'une métamorphose. Et une telle métamorphose, qui est une transformation historique des institutions de la République, je pense qu'elle nécessite un référendum. C'est vrai au plan national, et puisqu'en fait cette loi traite chaque ville séparément, au niveau de l'agglomération lyonnaise je suis demandeur d'un référendum qui pose la question : Oui ou non faut-il aller vers cette Métropole ? Et sinon, quoi d'autre qui ouvre un nouveau genre ?

Pour ceux que cela intéresse, j'ai même la pétition pour le référendum dans mon cartable.

M. ABADIE.- D'autres interventions ?

Il faut savoir, tout à l'heure je vous ai parlé des syndicats, que cela concerne aussi des communes, puisqu'il y a une volonté très forte que les petites communes soient regroupées. Il ne faut pas vous faire d'illusion, on est dans un paysage qui va énormément évoluer. Le Val de Saône est fortement impliqué dans cette démarche, car c'est un département où il y a énormément de petites communes. Ce n'est pas pour faire peur aux gens, mais je crois qu'il faut que vous soyez au courant, que cela ne vous tombe pas sur le coin de la figure en disant : « On ne savait pas ».

D'autres interventions ?

Nous aurons l'occasion de revenir là-dessus.

AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS

Délibérations pour acte :

C-2013-06-12/01

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-04-09/05 DU 9 AVRIL 2008 MODIFIÉE

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 26.

M. ABADIE.- Nous passons au compte-rendu d'activités par rapport aux délibérations. (*Lecture des décisions prises par le président*)

- Missions d'échantillonnage et prélèvement d'enrobé : dans le cadre du Grand Lyon, chaque fois que nous travaillons sur des voiries du Grand Lyon, nous avons l'obligation de faire des pré-diagnostic de recherche d'amiante. Nous avons donc un marché dans ce cadre.
- Emprunts : l'année dernière, nous avons parlé de ces fameux emprunts. Nous avons eu de grosses difficultés à trouver les montants que nous voulions emprunter. Il avait fallu aller chercher chez trois ou quatre banques, avec des taux qui étaient élevés. Il se trouve que cette année, nous avons la chance que les banques nous sollicitent, se mettent même en concurrence, et que les taux soient bien plus faibles que ceux que nous avons eus l'année dernière.

Je demande au Comité de prendre acte des décisions prises par le Président

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU
DU 28 MAI 2013 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU
COMITÉ N°C_2008-06-25/07 DU 25 JUIN 2008**

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 27.

M. ABADIE.- *(Lecture des décisions prises par le Bureau)*

Je demande au Comité de prendre acte de ces comptes-rendus et décisions du Bureau, sachant que la convention de servitude du SIGERLy sera votée au prochain Conseil municipal de la commune de Sathonay-Camp.

J'ai terminé.

Je laisse la parole à mon collègue Gilbert-Luc DEVINAZ.

□ Délibérations :

M. DEVINAZ.- Mes chers collègues, nous allons aborder une série de délibérations passionnantes, que je vais essayer de formuler le plus posément possible, sans me mélanger dans les chiffres.

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2012
DRESSÉS PAR LE RECEVEUR - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 28.

M. DEVINAZ.- La première délibération que nous devons examiner est l'approbation des comptes de gestion de l'exercice 2012, dressés par le Receveur, budget principal et budgets annexes.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après s'être assuré que le Receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2012,

Le rapprochement entre les écritures du comptable et de l'ordonnateur permet de constater l'identité de résultats (budget principal et budgets annexes) :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2012, y compris les rattachements au 31 décembre 2012 et sans application de la journée complémentaire ;
- 2) statuant sur l'exercice des budget principal et budgets annexes de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Les comptes de gestion budget principal et budgets annexes dressés pour l'exercice 2012 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve.

En conséquence, je vous demande de vous prononcer sur les comptes de gestion 2012, budget principal et budgets annexes du Receveur.

Y a-t-il des demandes d'explication sur cette délibération ?

Je procède au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

M. ABADIE.- Tout à l'heure, lorsque je vous ai parlé des emprunts, 1,220 M€ pour Sathonay-Camp, on a affiché sur l'écran 1 M€, c'est bien 1,220 M€. Il y a une erreur sur le document.

Je propose, si vous êtes d'accord, que l'on présente l'ensemble des comptes administratifs.

M. DEVINAZ.- Je pense que tout le monde est d'accord pour agir ainsi.

Je voudrais remercier l'ensemble du personnel du SIGERLy, particulièrement Mme Bernadette MOREL, pour avoir à la fois établi et vérifié les chiffres dans les délais, et comme vous le voyez, il y a plusieurs délibérations à examiner, ce n'est jamais chose facile à faire.

Présentation des comptes administratifs sous la présidence de Monsieur DEGUELDRE

M. DEVINAZ.- Il y a trois familles de délibérations.

Le premier groupe concerne les rapports sur le compte administratif de l'exercice 2012, celui du budget principal et nous avons trois budgets annexes.

C-2013-06-12/04

RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2012 – BUDGET PRINCIPAL
--

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 29

Sur le compte administratif du budget principal, au niveau de sa présentation générale, comme tous les budgets, le compte administratif est voté par nature, avec une présentation fonctionnelle.

Dans le cadre de notre syndicat, les opérations sont regroupées sous trois fonctions :

Fonction 0 : les services généraux

Fonction 8 : les aménagements et services urbains

Fonction 9 : l'action économique.

Nous allons passer à l'exercice agréable, pour vous comme pour moi, de porter à votre connaissance les chiffres au niveau du budget principal.

M. DEVINAZ.- (*Présentation générale – arrêté des comptes – dépenses et recettes de fonctionnement – dépenses et recettes d'investissement*).

❖ **Fonctionnement**

La section de fonctionnement présente un solde positif d'exécution de	8 577 227,22 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2011 de	994 027,74 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	9 571 254,96 €

❖ **Investissement**

La section d'investissement présente un solde positif d'exécution de	8 779 403,87 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2011 de	-10 677 825,40 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	-1 898 421,53 €

Par ailleurs, il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement au compte 1068, par délibération, soit **7 871 475,87 €** correspondant au solde négatif d'exécution cumulé de la section d'investissement (**-1 898 421,53 €**) augmenté du solde négatif des restes à réaliser (**-5 973 054,34 €**).

Voilà pour le compte administratif principal.

Avez-vous des questions ?

C-2013-06-12/05

RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2012 BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR DE SATHONAY-CAMP »
--

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 32.

M. DEVINAZ.- (*Présentation dépenses et recettes de fonctionnement – dépenses et recettes d'investissement*)

❖ **Fonctionnement**

La section de fonctionnement présente un solde positif d'exécution de	39 479,11 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2011 de	4 345,62 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	43 824,73 €

❖ **Investissement**

La section d'investissement présente un solde négatif d'exécution de	-2 665 879,18 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2011 de	1 586 340,43 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	-1 079 538,75 €

Ce solde est cependant à nuancer par les restes à réaliser de **664 863,43 €** en dépenses et de **1 746 980,31 €** en recettes (solde positif de **1 082 116,88 €**).
Le résultat global s'élève donc à **2 578,13 €**

Avez-vous des questions ?

RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2012 BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR-DE-SALVAGNY »
--

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 35.

M. DEVINAZ.- (Présentation dépenses et recettes de fonctionnement – dépenses et recettes d'investissement)

❖ **Fonctionnement**

La section de fonctionnement présente un solde d'exécution positif de	13 631,18 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2011 de	5 026,84 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	18 658,02 €

❖ **Investissement**

La section d'investissement présente un solde positif d'exécution de	11 964,99 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2011	- 25 039,99 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	- 13 075,00 €

Par ailleurs, il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement au compte 1068, par délibération soit **13 075,00 €** correspondant au solde négatif cumulé de la section d'investissement.

Avez-vous des questions ?

RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2012 BUDGET ANNEXE « INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES »

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 37.

M. DEVINAZ.- (Présentation dépenses et recettes de fonctionnement – dépenses et recettes d'investissement)

❖ **Fonctionnement**

La section de fonctionnement présente un solde négatif d'exécution de	- 674,00 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2011 de	18 824,67 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	18 150,67 €

❖ **Investissement**

La section d'investissement présente un solde négatif d'exécution de	- 97 741,50 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2011 de	443 427,74 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	345 686,24 €

Compte tenu des restes à réaliser, **349 213,95 €** en dépenses et **25 000,00 €** en recettes, le résultat s'élève **21 472,29 €**.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Monsieur le Premier vice-président, veuillez procéder au vote.

❖ **Vote des comptes administratifs présentés**

(M. le Président ABADIE quitte la salle – M. DEGUELDRE assure la présidence de la séance).

M. DEGUELDRE.- Monsieur ABADIE quitte la salle.

- 1) Il est proposé aux membres d'approuver le compte administratif du budget principal 2012.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le compte administratif 2012 du budget principal est adopté à l'unanimité.

- 2) Concernant le compte administratif budget annexe du "réseau de chaleur de Sathonay-Camp", pas de questions ? Nous passons directement au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le compte administratif 2012 du budget annexe "réseau de chaleur de Sathonay-Camp" est adopté à l'unanimité.

- 3) Concernant le compte administratif budget annexe du "réseau de chaleur de La Tour de Salvagny" qui vous a été proposé : y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le compte administratif 2012 du budget annexe du "réseau de chaleur de La Tour de Salvagny" est adopté à l'unanimité.

- 4) Et le compte administratif du budget des installations photovoltaïques, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le compte administratif 2012 du budget annexe "Installations photovoltaïques" est adopté à l'unanimité.

Merci pour ces quatre votes à l'unanimité.

(Retour de M. ABADIE).

Monsieur le Président, les comptes administratifs des quatre budgets ont été votés à l'unanimité.

M. ABADIE.- Merci beaucoup, mes chers collègues, pour la confiance que vous me témoignez.

Nous continuons avec des chiffres, et l'affectation des résultats.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2012 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 40.

M. DEVINAZ.- Je ne vais pas vous lire tous les chiffres que vous voyez derrière moi.

Après avoir examiné le compte administratif 2012, le Comité doit statuer sur l'affectation du résultat.

Vous avez la projection des chiffres. Et je vais directement à ce qu'il faut voter (*lecture des résultats reportés*) :

- Report du solde d'exécution d'investissement ligne codifiée D 001 pour **1 898 421,53 €**;
- Affectation du résultat de fonctionnement comme suit :
 - en réserve d'investissement recette du compte 1068 pour **7 871 475,87 €**,
 - en report de fonctionnement ligne codifiée R 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour **1 699 779,09 €**.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Je procède au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? J'en conclus qu'il est adopté à l'unanimité.

L'affectation du résultat de fonctionnement 2012 du budget principal est adoptée à l'unanimité.

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2012 DU BUDGET ANNEXE
« RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR-DE-SALVAGNY »**

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 41.

M. DEVINAZ.- Nous devons aussi passer à l'affectation du résultat de fonctionnement 2012 pour le réseau de chaleur de La Tour de Salvagny.

Il est proposé au Comité de :

- Reporter le solde d'exécution d'investissement ligne codifiée D 001 pour **13 075,00 €**
- Affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - en réserve d'investissement recette du compte 1068 pour **13 075,00 €**,
 - en report de fonctionnement ligne codifiée R 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour **5 583,02 €**.

Pas de remarques ou des questions ?

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

L'affectation du résultat de fonctionnement 2012 du budget annexe réseau de chaleur la Tour de Salvagny est adoptée à l'unanimité.

❖ **Budgets supplémentaires**

M. DEVINAZ.- Nous passons à ce que l'on appelle les budgets supplémentaires.

C-2013-06-12/10

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013 - BUDGET PRINCIPAL
--

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 42.

M. DEVINAZ.- (*Présentation du budget supplémentaire principal 2013*).

Je demande aux membres du Comité :

- Reprendre le résultat de fonctionnement en report de fonctionnement au budget supplémentaire 2013, **en recettes ligne codifiée 002 : 1 699 779,09 €**;
- Reprendre le solde d'investissement en report d'investissement au budget supplémentaire 2013 correspondant à un besoin de financement, **en dépenses ligne codifiée 001 : 1 898 421,53 €** ;
- Prévoir d'affecter une partie du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement **compte 1068 : 7 871 475,87 €** ;
- Reprendre les restes à réaliser tels qu'ils figurent en annexe, soit :
 - en dépenses de fonctionnement : **305 726,44 €**
 - en recettes de fonctionnement : **31 931,61 €**
 - en dépenses d'investissement : **9 420 951,84 €**
 - en recettes d'investissement : **3 447 897,50 €**
- Se prononcer sur le vote des crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.

Sur cette présentation, y a-t-il des demandes de précisions ?

M. ABADIE.- C'est un peu pénible d'entendre tous ces chiffres, mais dans le budget supplémentaire, ce que j'apprécie, c'est qu'on explique à quoi correspondent les chiffres. Donner des chiffres, cela veut tout dire et rien dire. Alors je crois important d'avoir un minimum d'informations sur ces chiffres.

M. DEVINAZ.- Nous procédons au vote. Y a-t-il des abstentions. Des votes contre ?

Le Budget supplémentaire 2013 du Budget principal est adopté à l'unanimité.

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013
BUDGET ANNEXE "RÉSEAU DE CHALEUR DE SATHONAY-CAMP"**

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 43.

M. DEVINAZ.- *(Présentation du budget supplémentaire 2013 – Budget annexe Réseau de chaleur de Sathonay-Camp)*

Je demande aux membres du Comité de :

- Reprendre le résultat de fonctionnement en report de fonctionnement au budget supplémentaire 2013, **en recettes ligne codifiée 002 : ... 43 824,73 €**
- Reprendre le solde d'investissement en report d'investissement au budget supplémentaire 2013 correspondant à un besoin de financement, **en dépenses ligne codifiée 001 : 1 079 538,75 €**
- Reprendre les restes à réaliser tels qu'ils figurent en annexe, soit :
 - en dépenses d'investissement : **664 863,43 €**
 - en recettes d'investissement : **1 746 980,31 €**
- Se prononcer sur le vote des crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.

Y a-t-il des demandes de précisions ?

Je procède au vote. Des abstentions ? Des votes contre ?

Le Budget supplémentaire 2013 du Budget annexe du réseau de chaleur de Sathonay-Camp est adopté à l'unanimité.

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013
BUDGET ANNEXE "RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR-DE-SALVAGNY"**

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 45.

M. DEVINAZ.- *(Présentation du budget supplémentaire 2013 – Budget annexe Réseau de chaleur de La Tour de Salvagny).*

Je demande aux membres du Comité de :

- Reprendre le résultat de fonctionnement en report de fonctionnement au budget supplémentaire 2013, **en recettes ligne codifiée 002 : 5 583,02 €**

- Reprendre le solde d'investissement en report d'investissement au budget supplémentaire 2013 correspondant à un besoin de financement,
en dépenses ligne codifiée 001 : **13 075,00 €**
- Prévoir d'affecter une partie du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068 : ... **13 075,00 €**
- Se prononcer sur le vote des crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.

Y a-t-il des demandes de précisions ?

Je procède au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Le Budget supplémentaire 2013 — Budget annexe Réseau de chaleur de La Tour de Salvagny est adopté à l'unanimité.

C-2013-06-12/13

<p>BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013 BUDGET ANNEXE "INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES"</p>

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 46.

M. DEVINAZ.- (*Présentation du budget supplémentaire 2013 — Budget annexe Installations photovoltaïques*)

Je demande aux membres du Comité de :

- Reprendre le résultat de fonctionnement en report de fonctionnement au budget supplémentaire 2013, **en recettes ligne codifiée 002** : **18 150,67 €**;
- Reprendre le solde d'investissement en report d'investissement au budget supplémentaire 2013 correspondant à un excédent de financement, en **recettes ligne codifiée 001** : **345 686,24 €**;
- Reprendre les restes à réaliser tels qu'ils figurent en annexe, soit :
 - en dépenses d'investissement : **349 213,95 €**
 - en recettes d'investissement : **25 000,00 €**
- Se prononcer sur le vote des crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.

Y a-t-il des demandes de précisions ?

Je procède au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui vote pour ?

Le Budget supplémentaire 2013 du Budget annexe "Installations photovoltaïques" est adopté à l'unanimité.

Merci beaucoup.

M. ABADIE.- Merci, Gilbert-Luc. Il est vrai que c'est un peu long, mais nous sommes obligés de passer par là.

C-2013-06-12/14

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE PUBLIC DU SIGERLy
--

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 48.

M. ABADIE.- Le sujet suivant concerne l'indemnité de conseil à verser à notre comptable public. Nous avons eu un grand débat là-dessus, et nous avons dit qu'on ne voulait pas la voter pour le mandat, on souhaitait la voter annuellement. Donc nous nous retrouvons dans le même contexte.

Je rappelle que nous avons voté une indemnité qui correspondait à 50 % du calcul, puisque lorsqu'on vous avait présenté ces éléments-là, par rapport aux questionnements, on avait constaté en effet une augmentation artificielle, non pas pour le comptable mais pour nous, du fait que l'on collectait la taxe locale de l'électricité. Cela faisait des volumes financiers plus importants. Je rappelle que l'argent, on le récupère pour le compte des communes et qu'on le reverse aux communes. Rien que ce mouvement-là permettait au Receveur de toucher une indemnité plus forte.

Nous avons voté sur le principe de donner 50 % de moins. Ce qui a permis de baisser l'indemnité. Pour les 6 mois de l'année 2012, cela faisait 1 300 euros, et pour le premier trimestre 2013, 649 euros. On pense que cela fera 2 600 euros, donc un peu moins de la moitié de ce qu'il avait avant.

Je vous propose de reconduire la même procédure. On pourrait encore diminuer. On peut même ne rien donner. Mais tout à l'heure je vous l'ai dit, au mois de septembre, on va avoir des pourparlers avec le Grand Lyon, et si on doit entrer dans un travail concernant le personnel, les biens du syndicat et autres, j'aurai besoin d'un comptable qui m'accompagne et m'apporte son aide. C'est pour cela que je souhaite que l'on reste sur les mêmes taux que ce que l'on avait voté la dernière fois, ce qui me semble raisonnable pour un comptable vu le volume de transactions que l'on fait au sein du syndicat.

J'ouvre le débat.

M. MULLER (La Mulatière).- J'avais demandé, la dernière fois où nous avons discuté de ce thème, qu'un compte-rendu d'activité soit donné. Je ne l'ai pas vu.

M. ABADIE.- Nous ne l'avons pas eu.

Je vais réitérer par écrit la demande auprès de Mme la Trésorière qu'elle nous fournisse un compte-rendu d'activités. Il n'y a pas de raison que le président du SIGERLy fasse un compte-rendu d'activités et que notre trésorière ne le fasse pas. Ce sera formulé de nouveau par écrit et vous serez informés prochainement.

Une information : nous avons vu la trésorière, elle a assisté pour la première fois à la commission des appels d'offres. Mais cela fait partie de son travail.

M. MULLER (La Mulatière).- Tout à fait.

M. ABADIE.- Je rappelle que dans certains cas, on ne les voit jamais.

M. MULLER (La Mulatière).- Je persiste, je ne veux pas répéter tout ce que j'ai dit la dernière fois, mais je voterai contre cette décision, voire même j'envisage de quitter la salle si certains souhaitent la quitter, je crois que le quorum est extrêmement tendu.

Je voterai contre cette décision.

M. ABADIE.- C'est entièrement ton droit.

D'autres questionnements là-dessus ?

Nous allons passer au vote. Ceux qui sont contre ? 3. Ceux qui s'abstiennent ? 2.

Les autres votent pour.

Je vais maintenant laisser la parole à Marc RODRIGUEZ.

M. RODRIGUEZ.- Mes chers collègues, les deux délibérations qui vont suivre sont sensiblement les mêmes.

C-2013-06-12/15

<p style="text-align: center;">FONDS DE CONCOURS 2013 : ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC LA TOUR DE SALVAGNY - AVENUE DES MONTS D'OR</p>
--

Rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Confère délibération page 49.

M. RODRIGUEZ.- Par rapport aux fonds de concours 2013, nous vous proposons l'annulation de la délibération relative à l'éclairage public à La Tour de Salvagny, avenue des Monts d'Or.

(Présentation).

Des questions sur ce dossier ?

Je demande aux membres du Comité de retirer la délibération n°C-2013-03-20/13.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

La délibération n°C-2013-06-12/15 est adoptée à l'unanimité.

**FONDS DE CONCOURS 2012 : ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE
AUX TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RÉSEAUX
TASSIN LA DEMI-LUNE - AVENUE GÉNÉRAL DE GAULLE**

Rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Confère délibération page 49.

M. RODRIGUEZ.- Cette délibération concerne un fonds de concours 2012 de la commune de Tassin la Demi-lune, avenue du Général de Gaulle.

(Présentation).

Y a-t-il des questions ?

Je demande aux membres du Comité de retirer la délibération n°C-2012-06-06/17.
Nous allons procéder au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

La délibération n°C-2013-06-12/16 est adoptée à l'unanimité.

**ACTUALISATION DE LA LIMITE SUPÉRIEURE DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR
DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ
POUR L'ANNÉE 2014**

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 50.

M. ABADIE.- Le dernier dossier est l'actualisation de la limite supérieure du coefficient multiplicateur de la TCCFE.

Je rappelle que depuis la loi NOME, cela a évolué. La taxe locale sur l'électricité est maintenant basée sur la quantité, alors qu'avant elle était basée sur la facturation. Donc on a affecté un coefficient, à voter chaque année, pour ne pas rester sur le coefficient antérieur.

Vous pouvez constater qu'en 2012, nous avons voté un coefficient de 8,12. Pour 2013, nous avons voté 8,28. Et nous proposons pour l'année 2014 de voter 8,44, sachant que ce coefficient est basé sur l'indice moyen des prix à la consommation (hors tabac). Rien de particulier. Simplement, il faut le voter.

Des questions par rapport à cela ?

Mme DUBUIS (St Didier-au-Mont d'Or).- Pourquoi fait-on évoluer ce taux à la hausse chaque année ? Pour quel motif ?

M. ABADIE.- Ils ne veulent plus le baser sur les consommations. Ils ne veulent pas modifier chaque année. Donc il y a un coefficient de revalorisation sur l'indice du coût de la vie.

Mme DUBUIS (St Didier-au-Mont d'Or).- C'est le cours de l'inflation ?

M. ABADIE.- Oui. Une revalorisation au taux de l'inflation est logique. Le prix est basé sur les quantités. Ils ont mis un coefficient pour le valoriser, tout simplement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.



Nous sommes arrivés au bout de notre assemblée.

Je vous rappelle que la prochaine aura lieu le 2 octobre à Sainte-Foy-lès-Lyon, et celle du 4 décembre à Saint-Fons.

Merci beaucoup pour votre attention et votre patience. C'était un Comité un peu indigeste, mais il fallait le faire.

Merci à toutes et à tous et bonne soirée.

(La séance est levée à 20 h 25)

DÉLIBÉRATIONS

C-2013-06-12/01

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-04-09/05 DU 9 AVRIL 2008 MODIFIÉE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération du 9 avril 2008 modifiée, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Président rend compte au Comité des décisions qu'il été amené à prendre depuis la réunion du Comité du 20 mars 2013 :

- ☞ **MAPA** : Signature, le 9 avril 2013, du marché n° 13.01 lot A pour la réalisation d'audits énergétiques globaux sur le territoire du SIGERLy avec la société H3C-énergies, pour un montant minimum de 7 000 € HT et un montant maximum de 50 000 € HT sur la durée totale du marché. Durée : 1 an renouvelable une fois soit 2 ans au total.
- ☞ **MAPA** : Signature, le 9 avril 2013, du marché n° 13.01 lot B pour la réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiments communaux sur le territoire du SIGERLy avec la société CIE DUPAQUIER, pour un montant minimum de 8 000 € HT et un montant maximum de 100 000 € HT sur la durée totale du marché. Durée : 1 an renouvelable une fois soit 2 ans au total.
- ☞ **MAPA** : Signature, le 2 avril 2013, d'un accord cadre n° 13.02 pour des missions de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) sur le territoire du SIGERLy avec les sociétés ELYFEC, AASCO et ACE BTP, pour un montant prévisionnel de 41 806,02 € HT sur la durée totale de l'accord. Durée : 1 an renouvelable une fois soit 2 ans au total.
- ☞ **MAPA** : Signature, le 9 avril 2013, du marché n° 13.03 pour la maintenance de deux climatisations dans les locaux du SIGERLy avec la société ALTA FLUIDE, pour un montant de 180 € HT par an. Durée : 1 an renouvelable 3 fois.
- ☞ **MAPA** : Signature, le 9 avril 2013, du marché n° 13.04, pour la réalisation de 7 sous-stations à raccorder à la chaufferie de Sathonay-Camp avec la société COFELY, pour un montant de 150 509,05 € HT. Durée : 1 an.
- ☞ **MAPA** : Signature, le 7 mai 2013, du marché n° 13.05, pour des missions d'échantillonnage et prélèvement d'enrobé (analyse d'amiante) avec la société SERAL, pour un montant minimum annuel de 4 000 € HT et un montant maximum annuel de 16 000 € HT. Durée : 1 an renouvelable 3 fois.
- ☞ **Arrêté 2013-05-14-F_002** : Emprunt de 5 000 000 € au taux fixe de 3,45 %, auprès de la Banque Postale, destiné à financer les investissements du Budget principal 2013. Durée : 15 ans.
- ☞ **Arrêté 2013-05-24 F_003** : Emprunt de 1 000 000 € au taux fixe de 3,61 %, auprès de la Caisse d'Epargne, pour le financement des investissements du Budget principal 2013. Durée : 15 ans.
- ☞ **Arrêté 2013-05-24-F_004** : Emprunt de 1 220 000 € au taux fixe de 4,09 %, auprès de la Caisse d'Epargne, pour le financement des équipements 2013 du Budget annexe de Sathonay-Camp. Durée : 20 ans.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

- PREND ACTE de ces décisions prises en vertu de la délégation accordée au Président par délibération n°C_2008-04-09/05 du 9 avril 2008 modifiée.

Date de réception en Préfecture : 2106/2013

Date d'affichage : 24/06/2013



C-2013-06-12/02

<p align="center">COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 28 MAI 2013 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-06-25/07 DU 25 JUIN 2008</p>

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Comité des décisions prises par le Bureau lors de la séance du 28 mai 2013, en application de la délibération n°C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008 :

N° Délibération	Objet
B-2013-05-28/01	Convention de servitudes entre le SIGERLy et la commune de Sathonay-Camp relative au passage du réseau de chaleur.
B-2013-05-28/02	Etudes énergétiques : demande de subvention auprès de l'ADEME et de la Région Rhône-Alpes.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

- PREND ACTE du compte-rendu des décisions du Bureau du 28 mai 2013 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération n°C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008.

Date de réception en Préfecture : 2106/2013

Date d'affichage : 24/06/2013



**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2012
DRESSÉS PAR LE RECEVEUR - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2012 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le rapprochement entre les écritures du comptable et de l'ordonnateur permet de constater l'identité de résultats (budget principal et budgets annexes) :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris les rattachements au 31 décembre 2012 et sans application de la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget (budget principal et budgets annexes) de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Les comptes de gestion (budget principal et budgets annexes) dressés pour l'exercice 2012 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- ADOPTE les comptes de gestion 2012 (budget principal et budgets annexes) du Receveur.

Date de réception en Préfecture : 02/07/2013

Date d'affichage : 02/01/2013



**RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2012 –
BUDGET PRINCIPAL**
□ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Tout comme le Budget, le compte administratif est voté par nature avec une présentation fonctionnelle.

Dans le cas du SIGERLy, les opérations sont regroupées sous les fonctions :

Fonction 0 – Services généraux

- Sous fonction 01 – opérations non ventilables.
- Sous fonction 02 – administration générale.

Fonction 8 – Aménagements et services urbains

- Sous fonction 814 – éclairage public
- Sous fonction 816 – autres réseaux services divers
- Sous fonction 821 – équipement de voirie
- Sous fonction 824 – autres opérations d'aménagement urbain

Fonction 9 – Action économique

- Sous fonction 93 – aides à l'énergie

Le compte administratif est composé des éléments suivants :

- Les premières pages (2 à 10) présentent la synthèse du compte administratif, comme suit :
 - De la page 4 à la page 10 intitulées « Présentation générale du budget », sont présentés :
 - ✓ Une double page intitulée « Vue d'ensemble » présentant l'exécution du budget et le détail des restes à réaliser en fonctionnement et en investissement (p. 4 et 5),
 - ✓ Une double page intitulée « Section de fonctionnement - chapitres » donnant les dépenses et recettes de fonctionnement (p. 6) ainsi que les dépenses et recettes d'investissement (p. 7),
 - ✓ Une double page intitulée « Balance générale du budget » (p.9 et 10).

Elles sont à rapprocher du compte de gestion, page 24 « résultats budgétaires de l'exercice » (tableau II-1) et pages suivantes, Etat II-2 intitulé « Résultat d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés ».

- La section de fonctionnement avec le détail par article des dépenses (p. 11 à 13) suivi du détail des recettes (p. 14).
- La section d'investissement avec le détail par article des dépenses (p-15) suivi du détail des recettes (p. 16 -17).
- Les annexes :
 - Présentation croisée par fonction (p. 19 à p. 33)
 - État de la dette (p. 34 à p. 42)
 - méthode utilisée pour les amortissements (p. 43)
 - Détail des opérations pour compte de tiers (p. 44 à 48)
 - Etat des entrées et sorties des immobilisations (p. 49 à 93)
 - Etat du personnel au 31/12/2011 (p. 95 à 96)
 - Présentation du budget principal et des budgets annexes (p. 97 à 99)

□ ARRÊTÉ DES COMPTES

FONCTIONNEMENT

Section de Fonctionnement – Dépenses	23 565 692,91 €
Total des opérations réelles :	23 438 869,94 €
Total des opérations d'ordre :	126 822,97 €
Restes à réaliser :	305 726,44 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	4 662 783,43 €
Restes à réaliser.....	305 726,44 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	2 008 484,45 €
Chapitre 014 - Atténuations de Produits	12 654 857,40 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 330 574,86 €
Chapitre 66 - Charges financières	2 748 653,20 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	33 516,60 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	126 822,97 €
Section de Fonctionnement – Recettes	32 142 920,13 €
Total des opérations réelles :	32 141 822,92 €
Total des opérations d'ordre :	1 097,21 €
Restes à réaliser :	31 931,61 €
Chapitre 013 - Atténuation de charges	34 807,86 €
Chapitre 70 - Produits des services	712 568,08 €
Chapitre 73 - Impôts et Taxe	12 781 934,01 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	14 362 273,09 €
Restes à réaliser subventions Région, ADEME	31 931,61 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	4 124 988,76 €
Chapitre 76 - Revenus des valeurs mobilières de placement	38 746,41 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	86 504,71 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	1 097,21 €
La section de fonctionnement présente un solde positif d'exécution de	8 577 227,22 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2011 de	994 027,74 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	9 571 254,96 €

Compte tenu des restes à réaliser, **305 726,44 €** en dépenses et **31 931,61 €** en recettes, le résultat global s'élève à **9 297 460,13 €**.



INVESTISSEMENT

Section d'Investissement – Dépenses	42 689 310,38 €
Total des opérations réelles :	33 795 341,66 €
Total des opérations d'ordre :	8 893 968,72 €
Restes à réaliser :	9 420 951,84 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : licences logiciels	48 750,87 €
Restes à réaliser	3 348,80 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles :	777 185,48 €
Restes à réaliser	6 407,71 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	19 774 477,26 €
Restes à réaliser	9 281 701,98 €
Chapitre 45 - Opérations pour le compte de tiers	434 694,85 €
Restes à réaliser	129 493,35 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	12 760 038,93 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	194,27 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	1 097,21 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	8 892 871,51 €
Section d'Investissement – Recettes	51 468 714,25 €
Dont Affectation N-1 :	14 580 053,58 €
Total des opérations réelles :	42 449 019,77 €
Total des opérations d'ordre :	9 019 694,48 €
Restes à réaliser :	3 447 897,50 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	1 460 730,79 €
Restes à réaliser	1 223 885,50 €
Chapitre 16 - Emprunts	21 970 000,00 €
Restes à réaliser	1 674 500,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	88 726,26 €
Chapitre 10 - Dotations (FCTVA) hors c/1068	1 611 893,85 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	2 101 305,28 €
Chapitre 45 - Opérations pour le compte de tiers	636 310,01 €
Restes à réaliser	549 512,00 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	126 822,97 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	8 892 871,51 €
La section d'investissement présente un solde positif d'exécution de	8 779 403,87 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2011 de	-10 677 825,40 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	-1 898 421,53 €

Ce solde est cependant à nuancer par les restes à réaliser de **9 420 951,84 €** en dépenses et de **3 447 897,50 €** en recettes (solde négatif de **- 5 973 054,34 €**).
Le résultat global s'élève donc à **-7 871 475,87 €**.



On constate que les résultats définitifs du compte administratif 2012 et du compte de gestion 2012 sont en parfaite concordance.

Par ailleurs, il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement au compte 1068, par délibération, soit **7 871 475,87 €** correspondant au solde négatif d'exécution cumulé de la section d'investissement (**-1 898 421,53 €**) augmenté du solde négatif des restes à réaliser (**- 5 973 054,34 €**).

Il est demandé à Monsieur le Président du SIGERLy de bien vouloir sortir.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2012 du budget principal.

*Date de réception en Préfecture : 01/07/2013
Date d'affichage : 02/07/2013*



C-2013-06-12/05

RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2012 BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR DE SATHONAY-CAMP »
--

□ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'activité « réseau de chaleur de Sathonay-Camp », concerne la production et la distribution publique de chaleur. C'est un Service Public Industriel et Commercial exploité en gestion directe sous la forme d'une régie sans personnalité juridique et sans autonomie financière. Les dépenses et les recettes se rapportant au coût du service font l'objet d'une comptabilité distincte retracée dans un budget annexe rattaché comptablement au budget principal du SIGERLy. Cette comptabilité est soumise à l'instruction M4 et assujettie à la TVA.

Le compte administratif est composé des éléments suivants :

- Les premières pages (3 à 8) présentent la synthèse du compte administratif, comme suit :
 - pages 3 et 4 intitulées « Vue d'ensemble » présentent l'exécution du budget et le détail des restes à réaliser.

- page 5, « section d'exploitation » qui récapitule les dépenses, les recettes et les restes à réaliser de l'exercice.
- page 6 « section d'investissement » qui récapitule les dépenses, les recettes et les restes à réaliser.
- Pages 7 et 8 « Balance générale du budget », détaillent les mandats et les titres émis.

Elles sont à rapprocher du compte de gestion, page 22 « résultats budgétaires de l'exercice » (tableau II-1) et page suivante, Etat II-2 intitulé « Résultat d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés ».

- La section d'exploitation, détail des dépenses (p. 9-10) et des recettes (p. 11).
- La section d'investissement, détail des dépenses (p. 12) et des recettes (p. 13).
- Les annexes (pages 15 à 22)
 - pages 15 à 19 : état de la dette
 - pages 20 à 22 : état des immobilisations

❑ ARRÊTÉ DES COMPTES

FONCTIONNEMENT

Section de Fonctionnement – Dépenses	302 398,64 €
Total des dépenses réelles :	290 160,64 €
Total des opérations d'ordre :	12 238,00 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	240 955,74 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	7 500,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	41 704,90 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre	12 238,00 €
Section de Fonctionnement – Recettes	341 877,75 €
Total des opérations réelles :	340 897,75 €
Total des opérations d'ordre :	980,00 €
Chapitre 70 – Vente produits fabriqués, prestations de service	340 597,75 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	300,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre	980,00 €
La section de fonctionnement présente un solde positif d'exécution de	39 479,11 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2011 de	4 345,62 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	43 824,73 €



INVESTISSEMENT

Section d'Investissement – Dépenses	5 143 075,20 €
Total des dépenses réelles :	5 142 095,20 €
Total des opérations d'ordre :	980,00 €
Restes à réaliser :	664 863,43 €

Chapitre 040 – Opération d'ordre	980,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et Dettes	15 328,87 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	5 126 766,33 €
Restes à réaliser	664 863,43 €

Section d'Investissement – Recettes	2 477 196,02 €
Dont Affectation N-1 :	4 037,33 €
Total des recettes réelles :	2 460 920,69 €
Total des opérations d'ordre :	12 238,00 €
Restes à réaliser :	1 746 980,31 €

Chapitre 040 – Opérations d'ordre	12 238,00 €
--	--------------------

Chapitre 13 – Subventions d'équipement	290 920,69 €
Restes à réaliser	1 746 980,31 €

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées.....	2 170 000,00 €
---	-----------------------

La section d'investissement présente un solde négatif d'exécution de	-2 665 879,18 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2011 de	1 586 340,43 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	-1 079 538,75 €

Ce solde est cependant à nuancer par les restes à réaliser de **664 863,43 €** en dépenses et de **1 746 980,31 €** en recettes (solde positif de **1 082 116,88 €**).

Le résultat global s'élève donc à **2 578,13 €**



On constate que les résultats définitifs du Compte Administratif 2012 et du Compte de Gestion 2012 du budget annexe « réseau de chaleur de Sathonay-Camp » sont en parfaite concordance.

Il n'est pas nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement au compte 1068, compte tenu du résultat global positif de la section d'investissement (2 578,13 €).

Il est demandé à Monsieur le Président du SIGERLy de bien vouloir sortir.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2012 du budget annexe "réseau de chaleur de Sathonay-Camp".

Date de réception en Préfecture : 01/07/2013

Date d'affichage : 02/07/2013



**RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2012
BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR-DE-SALVAGNY »**
❑ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'activité « réseau de chaleur de La Tour-de-Salvagny », concerne la production et la distribution publique de chaleur. C'est un Service Public Industriel et Commercial exploité en gestion directe sous la forme d'une régie sans personnalité juridique et sans autonomie financière. Les dépenses et les recettes se rapportant au coût du service font l'objet d'une comptabilité distincte retracée dans un budget annexe rattaché comptablement au budget principal du SIGERLy. Cette comptabilité est soumise à l'instruction M4 et assujettie à la TVA.

Le compte administratif est composé des éléments suivants :

- Les premières pages (3 à 6) présentent la synthèse du compte administratif, comme suit :
 - pages 3 et 4 intitulées « Vue d'ensemble » présentent l'exécution du budget et le détail des restes à réaliser.
 - page 5, « section d'exploitation » récapitule les dépenses, les recettes et les restes à réaliser de l'exercice.
 - page 6 « section d'investissement » récapitule les dépenses, les recettes et les restes à réaliser.
- Pages 7 et 8 « Balance générale du budget » détaillent les mandats et les titres émis. Elles sont à rapprocher du compte de gestion, page 22 « résultats budgétaires de l'exercice » (tableau II-1) et page suivante, Etat II-2 intitulé « Résultat d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés ».
- La section de fonctionnement, détail des dépenses (p. 9) et des recettes (p. 10).
- La section d'investissement, détail des dépenses (p. 11) et des recettes (p. 12).
- Annexes :
 - Annexes pages 14 à 17: état de la dette
 - Annexes pages 18 et 19 : état des immobilisations

❑ ARRÊTÉ DES COMPTES
FONCTIONNEMENT

Section de Fonctionnement – Dépenses	82 530,99 €
Total des dépenses réelles :	56 073,99 €
Total des opérations d'ordre :	26 457,00 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	41 604,73 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	1 080,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	13 389,26 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	26 457,00 €

<u>Section de Fonctionnement – Recettes</u>	96 162,17 €
Total des opérations réelles :	80 570,17 €
Total des opérations d'ordre :	15 592,00 €
Chapitre 70 – Vente produits fabriqués, prestations de service	50 570,17 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	30 000,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	15 592,00 €
La section de fonctionnement présente un solde d'exécution positif de	13 631,18 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2011 de	5 026,84 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	18 658,02 €

INVESTISSEMENT

<u>Section d'Investissement – Dépenses</u>	82 903,00 €
Total des dépenses réelles :	67 311,00 €
Total des opérations d'ordre :	15 592,00 €
Restes à réaliser :	0,00 €
Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts	25 130,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	42 181,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	15 592,00 €
<u>Section d'Investissement – Recettes</u>	94 867,99 €
Dont Affectation N-1 :	9 339,99 €
Total des recettes réelles :	59 071,00 €
Total des opérations d'ordre :	26 457,00 €
Restes à réaliser :	0,00 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	59 071,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	26 457,00 €
La section d'investissement présente un solde positif d'exécution de..	11 964,99 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2011	- 25 039,99 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	- 13 075,00 €



On constate que les résultats définitifs du compte administratif 2012 et du compte de gestion 2012 du budget annexe « réseau de chaleur de La Tour de Salvagny » sont en parfaite concordance.

Par ailleurs, il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement au compte 1068, par délibération soit **13 075,00 €** correspondant au solde négatif cumulé de la section d'investissement.

Il est demandé à Monsieur le Président du SIGERLy de bien vouloir sortir.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2012 du budget annexe "réseau de chaleur de La Tour de Salvagny".

Date de réception en Préfecture : 01/07/2013

Date d'affichage : 02/07/2013



C-2013-06-12/07

RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2012 BUDGET ANNEXE « INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES »

□ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'activité « Photovoltaïque » concerne la production et la vente d'électricité par le syndicat. C'est un Service Public Industriel et Commercial exploité en gestion directe sous la forme d'une régie sans personnalité juridique et sans autonomie financière. Les dépenses et les recettes se rapportant au coût du service font l'objet d'une comptabilité distincte retracée dans un budget annexe rattaché comptablement au budget principal du SIGERLy. Cette comptabilité est soumise à l'instruction M4 et assujettie à la TVA.

Le compte administratif est composé des éléments suivants :

- Les premières pages (3 à 6) présentent la synthèse du compte administratif, comme suit :
 - pages 3 et 4 intitulées « Vue d'ensemble » présentent l'exécution du budget et le détail des restes à réaliser.
 - page 5, « section d'exploitation » récapitule les dépenses, les recettes et les restes à réaliser de l'exercice.
 - page 6 « section d'investissement » récapitule les dépenses, les recettes et les restes à réaliser.
- Pages 7 et 8 « Balance générale du budget », détaillent les mandats et les titres émis
Elles sont à rapprocher du compte de gestion, page 22 « résultats budgétaires de l'exercice » (tableau II-1) et page suivante, Etat II-2 intitulé « Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés ».
- La section de fonctionnement, détail des dépenses (p. 9) et des recettes (p. 10).
- La section d'investissement, détail des dépenses (p. 11) et des recettes (p. 12).
- Les annexes pages 14 à 17 :
 - pages 14 et 17 : état de la dette
 - pages 18 et 19 : état des immobilisations.

□ ARRÊTÉ DES COMPTES

FONCTIONNEMENT

Section de Fonctionnement – Dépenses	112 851,13 €
Total des dépenses réelles :	66 154,13 €
Total des opérations d'ordre :	46 697,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	65 439,59 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	714,54 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections.....	46 697,00 €
Section de Fonctionnement – Recettes	112 177,13 €
Total des opérations réelles :	109 230,13 €
Total des opérations d'ordre	2 947,00 €
Chapitre 70 – Vente produits fabriqués, prestations de service	109 230,13 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section	2 947,00 €
La section de fonctionnement présente un solde négatif d'exécution de	- 674,00 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2011 de	18 824,67 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	18 150,67 €

INVESTISSEMENT

Section d'Investissement – Dépenses	212 369,94 €
Total des dépenses réelles	179 991,50 €
Total des opérations d'ordre	32 378,44 €
Restes à réaliser.....	349 213,95 €
Dépenses d'équipement	
Chapitre 16 – Emprunts	80 565,92 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	95 285,76 €
Restes à réaliser.....	343 987,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	4 139,82 €
Restes à réaliser.....	5 226,95 €
Dépenses d'ordre	
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections.....	2 947,00 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	29 431,44 €
Section d'Investissement – Recettes	114 628,44 €
Total des recettes réelles	38 500,00 €
Total des opérations d'ordre.....	76 128,44 €
Restes à réaliser.....	25 000,00 €

Chapitre 13 – Subventions d'investissement	38 500,00 €
Restes à réaliser.....	25 000,00 €

Recettes d'ordres

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	46 697,00 €
Chapitre 041 –Opérations patrimoniales	29 431,44 €

La section d'investissement présente un solde négatif d'exécution de	- 97 741,50 €
Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 2011 de	443 427,74 €
Le solde d'exécution cumulé s'élève donc à	345 686,24 €

Compte tenu des restes à réaliser, **349 213,95 €** en dépenses et **25 000,00 €** en recettes, le résultat s'élève **21 472,29 €**.



On constate que les résultats définitifs du compte administratif 2012 et du compte de gestion 2012 du budget annexe « installations photovoltaïques » sont en parfaite concordance.

Il n'est pas nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement au compte 1068, compte tenu du résultat global positif de la section d'investissement (21 472,29 €).

Il est demandé à Monsieur le Président du SIGERLy de bien vouloir sortir.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2012 du budget annexe « installations photovoltaïques ».

Date de réception en Préfecture : 01/07/2013

Date d'affichage : 02/07/2013



AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2012 DU BUDGET PRINCIPAL

Après avoir examiné le compte administratif 2012, le Comité doit statuer sur l'affectation du résultat.

Il est donc proposé au Comité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A <u>Résultat de l'exercice</u>	8 577 227,22 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif)	994 027,74 €
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	9 571 254,96 €
D <u>Solde d'exécution d'investissement</u> (Dépenses 001 besoin de financement).....	-1 898 421,53 €
E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (besoin de financement)	-5 973 054,34 €
F Besoin de financement (= D + E)	-7 871 475,87 €
AFFECTATION = C (= G + H)	9 571 254,96 €
1) G Affectation en réserves Recettes 1068 en investissement	7 871 475,87 €
(= couverture du besoin de financement F)	
2) H Report en fonctionnement Recettes 002	1 699 779,09 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- REPORTE le solde d'exécution d'investissement ligne codifiée D 001 pour **1 898 421,53 €**;
- AFFECTE le résultat de fonctionnement comme suit :
 - en réserve d'investissement recette du compte 1068 pour **7 871 475,87 €**,
 - en report de fonctionnement ligne codifiée R 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour **1 699 779,09 €**.

Date de réception en Préfecture : 01/07/2013

Date d'affichage : 02/07/2013



**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2012 DU BUDGET ANNEXE
« RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR-DE-SALVAGNY »**

Après avoir examiné le compte administratif 2012, le Comité doit statuer sur l'affectation du résultat.

Il est donc proposé au Comité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A <u>Résultat de l'exercice</u>	13 631,18 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif)	5 026,84 €
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	18 658,02 €
D <u>Solde d'exécution d'investissement</u> (Dépenses 001 besoin de financement)...	-13 075,00 €
E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0,00 €
F Besoin de financement (= D + E)	-13 075,00 €
AFFECTATION = C (= G + H)	18 658,02 €
1) G Affectation en réserves Recettes 1068 en investissement (= couverture du besoin de financement F)	13 075,00 €
2) H Report en fonctionnement Recettes 002	5 583,02 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- REPORTE le solde d'exécution d'investissement ligne codifiée D 001 pour **13 075,00 €**
- AFFECTE le résultat de fonctionnement comme suit :
 - en réserve d'investissement recette du compte 1068 **pour 13 075,00 €**,
 - en report de fonctionnement ligne codifiée R 002 « résultat de fonctionnement reporté » **pour 5 583,02 €**.

Date de réception en Préfecture : 02/07/2013

Date d'affichage : 02/07/2013



BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013 - BUDGET PRINCIPAL
--

Conformément aux dispositions du CGCT, le budget supplémentaire constitue un budget d'ajustement intervenant en cours d'année pour rééquilibrer les prévisions du budget primitif et pour intégrer les résultats qui peuvent être des excédents, des déficits ou des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent.

Le compte administratif ayant été voté, les résultats de l'exercice 2012 peuvent être intégrés, tant en fonctionnement qu'en investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Le budget supplémentaire 2013 se présente donc ainsi :

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	1 239 600,00 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général.....	23 500,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel.....	1 060,26 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.....	10 000,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	150 000,00 €
Soit un total de	1 424 160,26 €
Restes à réaliser 2012	305 726,44 €
Soit un total général de	1 729 886,70 €

Recettes de Fonctionnement

Chapitre 74 – Dotations et Participations	-1 824,00 €
Restes à réaliser 2012	31 931,61 €
Résultat 2012 (002)	1 699 779,09 €
Soit un total général de	1 729 886,70 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	2 000,00 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	4 000,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours.....	984 000,00 €
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	2 000,00 €
Chapitre 4581– Investissement sous mandat.....	170 088,00 €
Soit un total de	1 162 088,00 €
Restes à réaliser 2012	9 420 951,84 €
Résultat 2012 (001)	1 898 421,53 €
Soit un total général de	12 481 461,37 €

Recettes d'investissement

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement.....	1 239 600,00 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	2 000,00 €
Chapitre 13 – Subventions d'équipement.....	- 274 400,00 €
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	24 800,00 €
Chapitre 4582– Investissement sous mandat.....	170 088,00 €
Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	7 871 475,87 €
Soit un total de	9 033 563,87 €

Restes à réaliser 2012	3 447 897,50 €
Soit un total général de	12 481 461,37 €

La section d'investissement est présentée en équilibre compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice 2012 et de l'affectation en réserve au compte 1068 d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- REPREND le résultat de fonctionnement en report de fonctionnement au budget supplémentaire 2013, **en recettes ligne codifiée 002 : 1 699 779,09 €**;
- REPREND le solde d'investissement en report d'investissement au budget supplémentaire 2013 correspondant à un besoin de financement, **en dépenses ligne codifiée 001 : 1 898 421,53 €** ;
- AFFECTE une partie du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement **compte 1068 : 7 871 475,87 €**;
- ADOPTE les restes à réaliser tels qu'ils figurent en annexe, soit :
 - en dépenses de fonctionnement : **305 726,44 €**
 - en recettes de fonctionnement : **31 931,61 €**
 - en dépenses d'investissement : **9 420 951,84 €**
 - en recettes d'investissement : **3 447 897,50 €**
- VOTE les crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.

Date de réception en Préfecture : 01/07/2013

Date d'affichage : 02/07/2013



C-2013-06-12/11

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013
BUDGET ANNEXE "RÉSEAU DE CHALEUR DE SATHONAY-CAMP"

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget supplémentaire constitue un budget d'ajustement intervenant en cours d'année pour rééquilibrer les prévisions du budget primitif et pour intégrer les résultats qui peuvent être des excédents, des déficits ou des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent.

Le compte administratif ayant été voté, les résultats de l'exercice 2012 peuvent être intégrés, en fonctionnement et en investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Le budget supplémentaire 2013 se présente donc ainsi :

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 011 – Charges à caractère général.....	16 684,73 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section	26 303,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	24 000,00 €
Restes à réaliser 2012	0,00 €
Soit un total général de	66 987,73 €

Recettes de Fonctionnement

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section	23 163,00 €
Restes à réaliser 2012	0,00 €
Résultat 2012 (002)	43 824,73 €
Soit un total général de	66 987,73 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 23 – Immobilisations en cours.....	5 718,13 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section	23 163,00 €
Restes à réaliser 2012	664 863,43 €
Résultat 2012(001)	1 079 538,75 €
Soit un total général de	1 773 283,31 €

Recettes d'investissement

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section	26 303,00 €
Restes à réaliser 2012	1 746 980,31 €
Soit un total général de	1 773 283,31 €

La section d'investissement est présentée en équilibre compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice 2012.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- REPREND le résultat de fonctionnement en report de fonctionnement au budget supplémentaire 2013, **en recettes ligne codifiée 002** : ... **43 824,73 €**
- REPREND le solde d'investissement en report d'investissement au budget supplémentaire 2013 correspondant à un besoin de financement, **en dépenses ligne codifiée 001** : **1 079 538,75 €**
- ADOPTE les restes à réaliser tels qu'ils figurent en annexe, soit :
 - en dépenses d'investissement : **664 863,43 €**
 - en recettes d'investissement : **1 746 980,31 €**

- VOTE des crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.

Date de réception en Préfecture : 01/07/2013

Date d'affichage : 02/07/2013



C-2013-06-12/12

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013 BUDGET ANNEXE "RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR-DE-SALVAGNY"
--

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget supplémentaire constitue un budget d'ajustement intervenant en cours d'année pour rééquilibrer les prévisions du budget primitif et pour intégrer les résultats qui peuvent être des excédents, des déficits ou des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent.

Le compte administratif ayant été voté, les résultats de l'exercice 2012 peuvent être intégrés, en fonctionnement et investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Le budget supplémentaire 2013 se présente donc ainsi :

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 011 – Charges à caractère général.....	3 833,02 €
Chapitre 012 – Charges de personnel.....	1 750,00 €

Soit un total général de 5 583,02 €

Recettes de Fonctionnement

Résultat 2012 (002)	5 583,02 €
---------------------------	------------

Soit un total général de 5 583,02 €

Dépenses d'investissement

Restes à réaliser 2012	0,00 €
Résultat 2012 (001)	13 075,00 €

Soit un total général de 13 075,00 €

Recettes d'investissement

Chapitre 1068 – Excédent de fonctionnement.....	13 075,00 €
Restes à réaliser 2012	0,00 €

Soit un total général de 13 075,00 €

La section d'investissement est présentée en équilibre compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice 2012 et de l'affectation en réserve au compte 1068 d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- REPREND le résultat de fonctionnement en report de fonctionnement au budget supplémentaire 2013, **en recettes ligne codifiée 002** : **5 583,02 €**
- REPREND la reprise du solde d'investissement en report d'investissement au budget supplémentaire 2013 correspondant à un besoin de financement, **en dépenses ligne codifiée 001** : **13 075,00 €**
- AFFECTE une partie du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068 : **13 075,00 €**
- VOTE les crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.

Date de réception en Préfecture : 01/07/2013

Date d'affichage : 02/07/2013



C-2013-06-12/13

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013 BUDGET ANNEXE "INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES"

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget supplémentaire constitue un budget d'ajustement intervenant en cours d'année pour rééquilibrer les prévisions du budget primitif et pour intégrer les résultats qui peuvent être des excédents, des déficits ou des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent.

Le compte administratif ayant été voté, les résultats de l'exercice 2012 peuvent être intégrés, en investissement et fonctionnement, ainsi que les restes à réaliser.

Le budget supplémentaire 2013 se présente donc ainsi :

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 011 – Charges à caractère général	14 822,96 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement.....	3 327,71 €
Soit un total général de	18 150,67 €

Recettes de Fonctionnement

Résultat 2012 (002)	18 150,67 €
Soit un total général de	18 150,67 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées.....	24 800,00 €
Restes à réaliser 2012	349 213,95 €
Soit un total général de	374 013,95 €

Recettes d'investissement

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement.....	3 327,71 €
Résultat 2012 (001)	345 686,24 €
Restes à réaliser 2012	25 000,00 €
Soit un total général de	374 013,95 €

La section d'investissement est présentée en équilibre compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice 2012.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- REPREND le résultat de fonctionnement en report de fonctionnement au budget supplémentaire 2013, **en recettes ligne codifiée 002** :..... **18 150,67 €**;
- REPREND le solde d'investissement en report d'investissement au budget supplémentaire 2013 correspondant à un excédent de financement, en **recettes ligne codifiée 001** :..... **345 686,24 €**;
- ADOPTE les restes à réaliser tels qu'ils figurent en annexe, soit :
 - en dépenses d'investissement : **349 213,95 €**
 - en recettes d'investissement : **25 000,00 €**
- VOTE les crédits par chapitres tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 du CGCT.

Date de réception en Préfecture : 01/07/2013

Date d'affichage : 02/07/2013



INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE PUBLIC DU SIGERLY

Monsieur ABADIE rappelle que le Comité du 12 décembre 2012 (délibération C-2012-12-12/12) a décidé d'accorder jusqu'au 30 juin 2013, à Madame MATYJASIK, trésorière de Villeurbanne Municipale depuis le départ de Monsieur BALLEYDIER le 21 juin 2012, une indemnité de conseil qui représente 50 % du calcul résultant du tarif exposé ci-après.

Les modalités de calcul de l'indemnité de conseil sont définies par l'arrêté du 16 décembre 1983 : elle est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

- Sur les 7 622,45 premiers euros à raison de 3 ‰ ;
- Sur les 22 867,35 euros suivants à raison de 2 ‰ ;
- Sur les 30 489,80 euros suivants à raison de 1,5 ‰ ;
- Sur les 60 979,61 euros suivants à raison de 1 ‰ ;
- Sur les 106 714,31 euros suivants à raison de 0,75 ‰ ;
- Sur les 152 449,02 euros suivants à raison de 0,50 ‰ ;
- Sur les 228 673,53 euros suivants à raison de 0,25 ‰ ;
- Sur toutes les sommes excédant 609 796,07 euros à raison de 0,10 ‰.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables, l'indemnité est liée à la durée du mandat du Comité et une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de comptable du Trésor.

Selon la décision du Comité du 12 décembre 2012, cette indemnité, calculée à 50 % a été octroyée jusqu'au 30 juin 2013 ; elle s'est élevée pour les 6 mois de l'année 2012 à 1 299,00 € et à 649,00 € pour le 1^{er} trimestre 2013.

Le Président propose que cette indemnité de conseil soit reconduite dans les mêmes conditions jusqu'à la fin du mandat. Son versement se ferait par trimestrialités.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

Par : 57 voix Pour, 3 voix Contre, 2 Abstentions

- OCTROIE une indemnité de conseil à Madame Ghislaine MATYJASIK, calculée par application du tarif ci-dessus à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années. Un coefficient de 50 % sera appliqué au montant ainsi obtenu. Cette indemnité est allouée jusqu'à la fin du mandat, son versement se fera par trimestrialités.

Date de réception en Préfecture : 01/07/2013

Date d'affichage : 02/07/2013



**FONDS DE CONCOURS 2013 : ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX
TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
LA TOUR DE SALVAGNY - AVENUE DES MONTS D'OR**

Le Comité, réuni le 20 mars 2013, a adopté par délibération C-2013-03-20/13 le financement par fonds de concours pour la réalisation de travaux d'éclairage public avenue des Monts d'Or sur la commune de La Tour de Salvagny, pour un montant de 40 400,00 €.

Par courrier du 3 avril 2013, la commune de La Tour de Salvagny précise que ce projet ne sera pas réalisé en 2013 pour tenir compte des arbitrages budgétaires de la Communauté urbaine de Lyon, il devrait être reporté en 2014 ou 2015.

Le financement étant budgétisé sur 2013, il convient d'annuler la délibération ; une nouvelle délibération sera prise sur l'un des exercices 2014 ou 2015 lorsque le projet sera adopté par l'ensemble des partenaires.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- AUTORISE le retrait de la délibération n°C-2013-03-20/13.

Date de réception en Préfecture : 21/06/2013

Date d'affichage : 24/06/2013



**FONDS DE CONCOURS 2012 : ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE
AUX TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RÉSEAUX
TASSIN LA DEMI-LUNE - AVENUE GÉNÉRAL DE GAULLE**

Le Comité, réuni le 6 juin 2012, a adopté par délibération C-2012-06-06/17 le financement par fonds de concours pour la réalisation de travaux de dissimulation des réseaux Avenue Général de Gaulle sur la commune de Tassin la Demi-Lune, pour un montant de 234 000,00 €.

Par courrier du 11 octobre 2012, la commune de Tassin la Demi-Lune précise que ce projet ne sera pas réalisé sur le mandat électoral en cours.

Le financement étant budgétisé sur 2012 et reporté sur 2013, il convient d'annuler la délibération ; une nouvelle délibération sera prise sur un des exercices futurs lorsque la commune choisira la réalisation de ce projet.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Marc RODRIGUEZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- AUTORISE le retrait de la délibération n°C-2012-06-06/17.

Date de réception en Préfecture : 21/06/2013

Date d'affichage : 24/06/2013



**ACTUALISATION DE LA LIMITE SUPÉRIEURE DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR
DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ POUR
L'ANNÉE 2014**

Le Président expose qu'en vertu de la délibération C-2008-10-01/04 de l'Assemblée du SIGERLy en date du 1^{er} octobre 2008, le Syndicat perçoit une taxe sur les fournitures d'électricité pour les communes du SIGERLy ayant délibéré de manière concordante.

Pour rappel, le Président précise que l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité, créant notamment, à compter du 1^{er} janvier 2011, une taxe sur la consommation finale d'électricité qui se substitue à l'ancienne taxe sur les fournitures d'électricité.

Ces dispositions ont été codifiées aux articles L.2333-2 à L.2333-4, L.3333-3 et L.5212-24 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'assiette de cette taxe sur la consommation finale d'électricité repose désormais uniquement sur les quantités d'électricité consommées, avec un tarif exprimé en euro par mégawattheure (€/MWh).

Les tarifs de référence prévus à l'article L.3333-3 du CGCT sont les suivants :

- 0,75 €/MWh, pour les consommations non professionnelles ainsi que pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite inférieure à 36 kVA ;
- 0,25 €/MWh, pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite supérieure à 36 kVA et égale ou inférieure à 250 kVA.

L'actualisation du produit de la taxe du nouveau dispositif ne dépendant plus des prix de l'électricité ou de l'abonnement, le législateur a prévu d'introduire à partir de 2012, l'actualisation de la limite supérieure du coefficient multiplicateur (8) en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac, établi pour l'année précédente par rapport au même indice établi pour l'année 2009. Cependant, la décision de l'assemblée délibérante doit être adoptée chaque année avant le **1^{er} octobre** pour être applicable l'année suivante.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- ACTUALISE le coefficient multiplicateur à compter du 1^{er} janvier 2014 selon les modalités prévues à l'article L.2333-4. Le montant du coefficient ainsi indexé sera arrondi à la 2^{ème} décimale la plus proche.

Pour 2014, le coefficient multiplicateur sera donc fixé comme suit :

$$8 \times \frac{\text{indice moyen des prix à la consommation (IMPC) hors tabac en 2012 (124,50)}}{\text{indice moyen des prix à la consommation (IMPC) hors tabac en 2009 (118,04)}} = 8,44$$

- AUTORISE le Président du Syndicat à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Date de réception en Préfecture : 21/06/2013

Date d'affichage : 24/06/2013